Image not found or type unknown

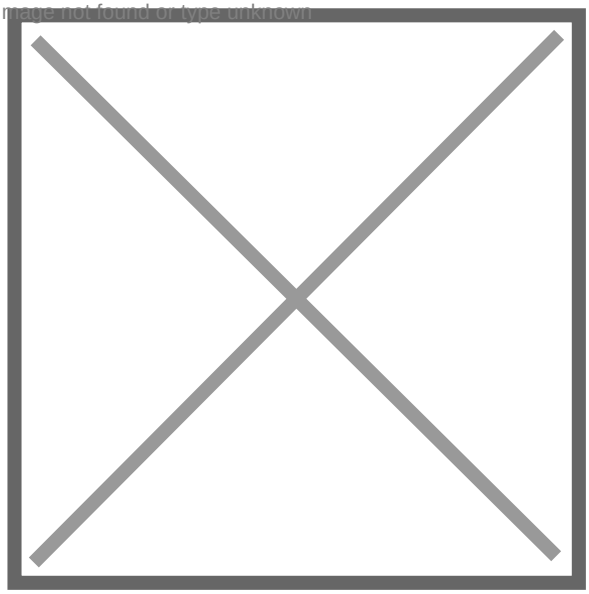

Contestation succession de ma fille

Par **dusso**, le **23/01/2017** à **20:08**

bonjour et merci par avance de vos reponses
notre fille est décédé des suites d'un cancer en laissant une petite fille de 6 ans . elle a fait un testament. elle etait pacsée. aucun membre de notre famille n'a été contacté pour l'ouverture du testament. la soeur jumelle de ma fille defunte etait citée au testament elle a été averti par telephone par la notaire qu'elle n'avait pas a assisté a l'ouverture du testament car la partie la concernant etait en rapport avec notre petite fille. (il etait noté que ma fille decedée demandé a ce qu'elle partage la tutelle avec le pere de la petite , qu'elle gere avec lui l'argent des assurances vies qui revenait a la petite et qui devait etre bloqué jusqu'a sa majorité). mais que cela ne la regarde pas et qu'elle envoyer le tout au juge des tutelles pour qu'il statut. tout cela ne sont bien sur que des paroles puisque le juge des tutelles n'a jamais pris contact avec aucun membre de notre famille pour la petite. d'apres les confidence de ma belle fille elle m'avait dit que n'ayant aucune confiance en son compagnon elle avait donné l'usufruit de l'appartement qu'ils avait acheté ensemble et qu'il lui etait impossible de le revendre avant la majorité de la petite. Comme nous le craignons cette personne a vidé l'appartement et la mis en vente. il va aussi demenager loin d'ici. mais il continue a nous affirmer sans que nous puissions le constater qu'il ne va pas partir . dernier message de cette personne la succession est close j'ai les pleins pouvoir je peux faire ce que je veux . comment faire pour faire valoir les dernieres volontes de notre fille. et pour que notre petite fille ne soit pas spolié de son heritage. une des assurances vie etait au nom de sa soeur jumelle et lorsque ma fille etait en fin de vie en paliatif sous sedation elle aurait soit disant voulu changer le beneficiare de cette assurance. alors qu'elle en etait incapable. une plainte est deposée contre lui puiqu'elle ne pouvait en aucun cas ecrire ce courrier manuscrit et elle ne nous en a jamais parlé.il a d'ailleurs fourni un faux certificat de deces aupres de l'ecole de la petite pour donner une raison a son abscence qui apres que nous en ayont eu connaissance etait pour preparer son depart a plus de 800 km d'ici. les assurances devait etre toutes au nom de la petite sur un compte bloqué il n'en ai rien et comme il ne travaille pas j'ai bien peur qu'il n'utilise cet argent pour son confort personnel. nous voulons juste veiller a ce que les dernieres volontes de

notre fille soient respectées et que notre petite fille ne soit pas spoliée de son heritage car a 800km nous serons impuissant.

Par **Visiteur**, le **23/01/2017** à **20:38**

Bonjour.
Prenez rapidement contact avec le juge des tutelles.

Par **dusso**, le **23/01/2017** à **20:50**

merci de votre reponse.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés